

BGer 4A_687/2016 vom 8. Dezember 2016

Bundesgericht, 2016-12-08, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bger_4A_687_2016

FR: TF 4A_687/2016 du 8 décembre 2016

IT: TF 4A_687/2016 del 8 dicembre 2016

Erwägungen

E. 1

A. _____,

E. 2

Y. _____,

intimés.

Objet

exécution forcée,

recours contre l'arrêt du Tribunal cantonal du

canton de Vaud, Chambre des recours civile, du 25 novembre 2016.

La présidente,

Vu le recours en matière civile formé le 2 décembre 2016 par A. _____ et B. _____ (ci-après: les recourants) contre l'arrêt rendu le 25 novembre 2016 par la Chambre des recours civile du Tribunal cantonal du canton de Vaud dans la cause divisant les recourants d'avec X. _____ et Y. _____, intimés au recours;

Vu la requête d'assistance judiciaire présentée par les recourants;

Vu la lettre du 6 décembre 2016 par laquelle l'avocat des recourants informe le Tribunal fédéral que ses mandants retirent le recours en question;

Considérant qu'il y a lieu de prendre acte de ce retrait et de rayer la cause 4A_687/2016 du rôle;

que les recourants s'étant désistés, l'assistance judiciaire ne peut leur être octroyée;

Considérant, étant donné les circonstances, qu'il ne sera pas perçu de frais judiciaires (art. 66 al. 1 in fine LTF);

Considérant qu'il n'y a pas lieu d'allouer de dépens aux intimés, ceux-ci n'ayant pas été invités à déposer une réponse;

Vu l'art. 32 al. 2 LTF ,

Ordonne :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.